

La famille du noir

Les robes de bases sont la première étape pour déterminer la robe d'un cheval. Elles sont regroupée en quatre familles : la famille du noir est l'une d'entre elles.

par [Frédérique GROSBOIS](#) - [V. MORIN](#) - [Anne-Claire GRISON](#) - | 23.10.2015 |



Niveau de technicité :



Définition

Robes de base

La distinction entre les différentes robes de base se fait sur quatre critères

- La couleur des poils
- La couleur des extrémités (crinière, queue et bas de membres)
- La couleur de la peau (sur tout le corps)
- La couleur des yeux

Génétiquement, on distingue **trois grandes familles de robes de base** : famille du **noir**, famille du **bai** et famille de l'**alezan**. Il existe une **quatrième famille** appelée « **autres** ». Elle rassemble les autres robes de bases, ne correspondant pas à l'une des trois familles citées précédemment (blanc, gris, crème et chocolat).

La famille du noir

Elle se caractérise par

- Des poils noirs
- Des crins noirs
- Une peau noire
- Des yeux foncés

Dans cette famille, on dénombre **deux robes** : le **noir** et le **noir pangaré**.

La robe « noir »



Les poils, les crins et la peau sont noirs. Les yeux sont foncés.

Les marques blanches (balzanes, liste) sont toutefois possibles.

Parfois, la robe peut roussir au soleil.

La robe « noir pangaré »



A la différence de la robe « noir », les poils de la robe « noir pangaré » sont noirs avec des poils fauves sur les naseaux, les flancs, les grassets, les coudes, le ventre, les ars et l'intérieur des cuisses.

Les crins et la peau sont noirs, les yeux sont foncés, et les marques blanches restent possibles.

Dans la famille du noir...

... on trouve les chevaux de robe "noir", "noir pangaré", mais aussi toutes les robes ayant "noir" ou "noir pangaré" comme robe de base !

Ainsi, les robes de ces équidés sont de la famille du noir :



En savoir plus sur nos auteurs

- **Frédérique GROSBOIS** Ifce
 - **V. MORIN**
 - **Anne-Claire GRISON** Ifce
-



Pour retrouver ce document: www.equippedia.ifce.fr
Date d'édition: 19 11 2019